



Les services à la personne en Lorraine : un potentiel d'emplois à développer

En 2006, en Lorraine, 31 000 salariés exercent une activité dans les services à la personne. Dans deux cas sur trois, les ménages privilégient l'emploi direct d'un salarié plutôt que le recours à un organisme agréé. En Lorraine, 8,9% des ménages ont recours aux services à la personne, soit deux points de moins qu'au niveau national. L'emploi correspondant se caractérise par un fort taux de féminisation, une multiactivité importante et des emplois faiblement rémunérés. Cependant, la création continue d'organismes agréés contribue à l'amélioration des conditions de travail. D'ici à 2020, sous le seul effet des évolutions démographiques, le nombre de ménages utilisateurs de services augmenterait de 9,3%, avec des disparités départementales. Cette demande supplémentaire pourrait être à l'origine de la création de 3 200 emplois et bénéficierait pour moitié au département de la Moselle.

Le domaine des services à la personne s'est considérablement développé au cours des dernières années. En 2005, le plan de soutien au secteur, initié par Jean-Louis Borloo, a davantage incité les ménages à recourir à ces services. L'essor de ce secteur doit permettre la création d'emplois et constitue un axe important pour les politiques publiques. À des fins d'analyse, cette étude fait un état des lieux du secteur sur la fin de l'année 2006, soit plus d'un an après les dispositions de la loi «Borloo» du 26 juillet 2005 et avant le nouveau plan de développement. Ce travail se positionne dans la continuité du rapport du Conseil Économique et Social Régional du 2 mars 2007 sur les services à la personne, dans lequel dix propositions avaient été arrêtées. Parmi celles-ci, la première préconisait de mettre en place, dans ce secteur d'activité en pleine évolution, un dispositif d'observation, à la fois sur l'état des lieux et sur les perspectives d'évolution quantitatives et qualitatives.

sonne (hors assistantes maternelles). Au niveau national, ils sont 1 075 000 salariés. Ces activités, services à la famille, à la vie quotidienne, aux personnes âgées dépendantes ou handicapées, exercées chez des particuliers, sont référencées dans le dispositif Borloo. Elles bénéficient d'un programme de soutien par les pouvoirs publics. Les salariés des services à la personne dans le champ du dispositif représentent 3,9% de l'emploi lorrain contre 4,6% en moyenne nationale. La région se place ainsi au 6^{ème} rang des plus faibles taux régionaux. Hors la Meuse qui égale le niveau national, les autres départements lorrains varient entre 3,2% pour les Vosges et 4,2% pour la Moselle.

Dans la plupart des cas, les emplois du secteur ne constituent pas des emplois à temps plein. En effet, en raison de la faiblesse des volumes horaires travaillés, le nombre d'ETP (équivalent temps plein) est largement réduit par rapport aux effectifs. Dans la région, la totalité des emplois des services à la personne équivaut à 9 900 ETP (correspondant aux 31 000 salariés) dont la moitié est localisée en Moselle.

Un secteur sous-représenté en Lorraine

En 2006, en Lorraine, 31 000 salariés occupent un emploi dans le secteur des services à la per-



L'emploi direct domine

Dans les services à la personne, deux salariés sur trois sont embauchés directement par les ménages. Par ailleurs, 25% des salariés travaillent exclusivement pour des organismes agréés de services à la personne (OASP) et 10% cumulent les deux types d'emplois. Dans ces deux derniers cas, l'organisme met à disposition son personnel qui intervient au domicile du particulier. Cette répartition dépendante de l'offre locale de services varie selon les départements. La part de l'emploi direct, plus importante en Meurthe-et-Moselle (72% des cas), ne concerne que 55% des salariés meusiens. Cette spécificité meusienne est la conséquence de l'anticipation de la création dans ce département d'organismes agréés dans les services à la personne.

Disparités géographiques des taux de recours

En 2006, en Lorraine, 8,9% des ménages recourent aux services à la personne (hors assistantes maternelles). Ce taux de recours* inférieur de deux points au niveau national (10,9%) participe au clivage géographique français est-ouest. En effet, les ménages de l'ouest de la France recourent davantage aux services que ceux de l'est. Les premiers consommateurs de services sont les ménages âgés de 75 ans ou plus. Ils représentent 14,1% des ménages lorrains et sont à l'origine de la moitié des recours. Cette forte demande de services résulte de l'attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) aux personnes âgées dépendantes de 60 ans ou plus. En effet, cette aide sert essentiellement à financer différents services et aides effectués à domicile.

La structure locale de la population (part des personnes âgées) ainsi que la part des hauts revenus ne suffisent pas, seules, à expliquer géographiquement l'intensité des recours aux services. La répartition sur le territoire métropolitain des établissements d'hébergement pour personnes âgées et leur capacité d'accueil peuvent constituer un des facteurs explicatifs de ces disparités de recours. Ces structures intègrent

des activités de services à la personne sans que celles-ci ne soient comptabilisées en tant que telles. Les disparités de recours peuvent aussi traduire des différences de comportements culturels (intensité des liens familiaux, activité des femmes) ou de niveau de l'offre de services lié notamment au lieu de vie rural ou urbain.

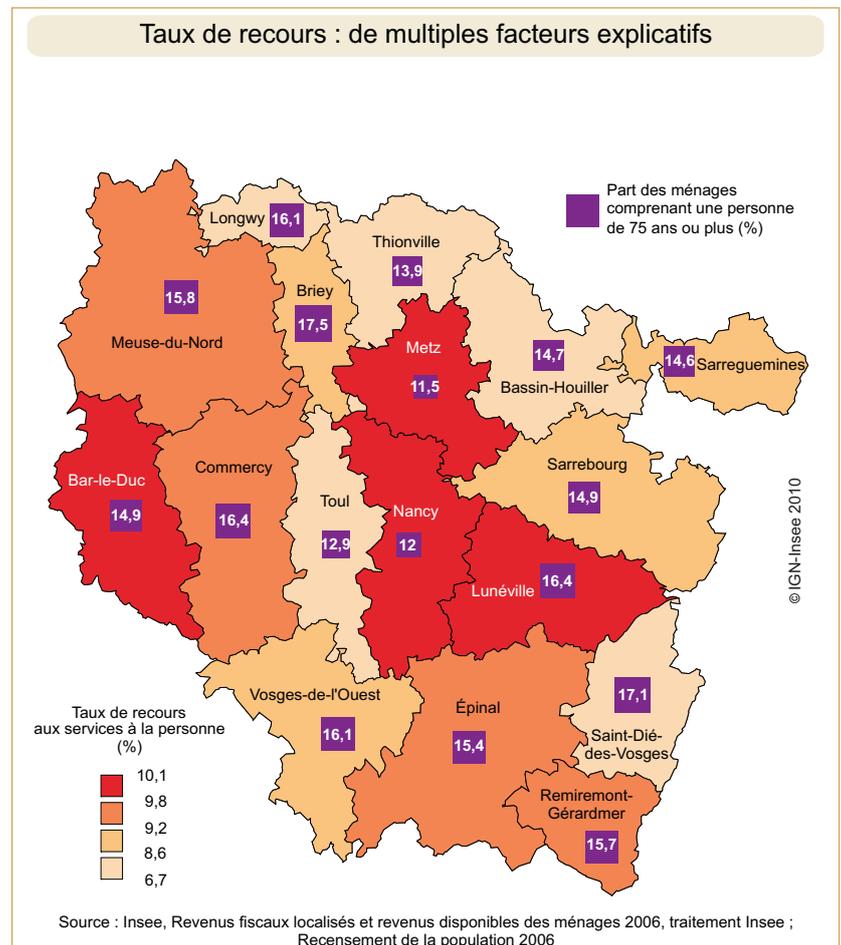
Dans les départements lorrains, les recours aux services sont moins fréquents qu'en moyenne nationale : 8,4% à 9,5% seulement des ménages les utilisent. La Meuse, où 15,7% des ménages comprennent au moins une personne de 75 ans ou plus, se situe en tête des départements lorrains en termes de taux de recours aux services. La Meurthe-et-Moselle se situe en deuxième position et concentre surtout ses demandes dans la partie est.

Dans les zones d'emploi lorraines, les taux de recours des ménages s'échelonnent de 6,7% à Longwy à 10,1% à Nancy. La part des ménages âgés et le niveau de consommation des services à la personne apparaissent peu liés. En effet, les zones urbaines, bien qu'ayant une part modérée de personnes âgées, se classent parmi les territoires les plus consommateurs de services.

Ces zones pourvoyeuses de services suscitent davantage de demandes de la part de l'ensemble des ménages. De plus, de nombreux ménages biactifs y vivent, leurs emplois du temps contraignants les incitent à solliciter des aides à la vie quotidienne et à la famille. C'est notamment le cas des territoires de Remiremont-Gérardmer, de Bar-le-Duc et de Metz, détenteurs des plus forts taux d'emploi des femmes** de la région (supérieurs à 62%). A contrario, le taux d'emploi des femmes

* Le taux de recours des ménages représente la part dans l'ensemble des ménages de ceux ayant recours aux services à la personne (hors assistantes maternelles). Il varie selon l'âge de la personne de référence du ménage. Le taux de recours augmente tout au long de la vie et ne baisse pas lors de la transition de la vie active à la retraite. Il s'élève nettement à partir de 75 ans.

** Le taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans (source RP 2006) correspond au rapport entre le nombre de femmes actives ayant un emploi et le nombre total de femmes pour cette classe d'âge.



particulièrement bas dans le Bassin-Houiller (7 points en dessous de la moyenne régionale) se conjugue à une faible demande.

Les services à la vie quotidienne prépondérants

En Lorraine, les services à la vie quotidienne sont les plus prisés par les ménages, y compris par les personnes âgées. Ils concernent plus des trois quarts des demandes de services. Ces aides assez diversifiées comprennent notamment le ménage, le repassage, le bricolage, les courses, la préparation et la livraison de repas à domicile. Ce type de services s'adresse à l'ensemble des ménages.

Les services à la famille, qui regroupent essentiellement des activités d'encadrement des enfants (soutien scolaire, accompagnement des enfants dans leurs déplacements, garde d'enfants à domicile...), sont sollicités uniquement par les ménages de moins de 55 ans.

Les services aux personnes âgées ou dépendantes, ayant une fonction d'aide ou d'assistance, bénéficient quant à eux aux personnes de 55 ans ou plus.

La multiactivité caractéristique des services à la personne

La main-d'œuvre des services à la personne est composée en Lorraine de 92% de femmes. Les faibles volumes horaires de contrats de travail généralement courts expliquent l'importance de la multiactivité, qui

concerne la moitié des salariés et se présente sous différentes formes. Un salarié sur quatre des services à la personne exerce en même temps une activité dans un autre domaine. Cette démarche témoigne de la difficulté d'obtenir un emploi assez rémunérateur dans les services à la personne. Au sein même du secteur, 10% des salariés détiennent des contrats à la fois auprès d'organismes et auprès de particuliers. Enfin, 40% des salariés cumulent des contrats auprès de différents particuliers. Ces derniers travaillent en moyenne pour deux familles, mais 14% d'entre eux combinent leurs contrats auprès de quatre particuliers employeurs ou plus (19% au niveau national). Les conditions d'emploi sont difficiles d'autant plus que la multiactivité oblige les salariés à multiplier les déplacements quotidiens.

Une rémunération horaire à relativiser par le volume de travail

Pour deux tiers des employés des services à la personne, la durée de travail quotidienne moyenne est inférieure à deux heures, avec une durée plus réduite pour les salariés de particuliers employeurs que pour ceux des organismes agréés (OASP). Pour certains, cet emploi constitue un complément financier alors que d'autres doivent cumuler les contrats pour aboutir à un emploi plus rémunérateur. Les salaires sont peu élevés en raison de l'amplitude horaire réduite et du faible niveau de qualification re-

quis. La rémunération horaire brute s'élève à 9,80 euros en moyenne en Lorraine, contre 10,10 euros en France. Au niveau régional, cette rémunération est cependant supérieure en moyenne de 20% au SMIC, le SMIC horaire brut s'établissant en moyenne à 8,15 euros en 2006. L'étendue du salaire horaire dans les services à la personne est assez réduite. En effet, 65% des rémunérations se concentrent entre un SMIC et 1,2 SMIC horaire brut. Après pondération par le faible volume horaire mensuel, le salaire résultant est généralement plus que modeste.

En termes d'évolution salariale, les employés ne sont pas tous logés à la même enseigne. Le statut de l'employeur est déterminant, et sans doute lié à l'ancienneté du salarié. En effet, pour les salariés employés par des organismes, la rémunération progresse avec l'âge du salarié, comme dans les autres secteurs d'activité. Au contraire, pour les salariés employés par des particuliers, l'âge n'est pas un critère de progression salariale. Leurs conditions de travail relativement précaires et l'importance du phénomène de multiactivité sont à l'origine d'une rotation importante de la main-d'œuvre.

Une croissance des organismes plus soutenue en Lorraine

Fin 2006, on recense en Lorraine 168 organismes agréés de services à la personne pour près de 7 000 au

Les services à la personne de la loi du 26 juillet 2005, dite "Plan Borloo I"

Services à la famille : garde d'enfant à domicile ; soutien scolaire et cours à domicile ; assistance informatique et internet à domicile ; assistance administrative à domicile.

Services à la vie quotidienne : entretien de la maison et travaux ménagers ; petits travaux de jardinage ; prestations de petit bricolage dites «homme de main» ; préparation de repas à domicile y compris le temps passé aux commissions ; livraison de repas à domicile ; collecte et livraison de linge repassé ; livraison de courses à domicile à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services comprenant un ensemble d'activités effectuées à domicile ; maintenance, entretien et vigilance temporaire à domicile, de résidence principale ou secondaire.

Services aux personnes âgées, dépendantes ou handicapées : assistance aux personnes âgées ou autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux ; assistance aux personnes handicapées, y compris les activités d'interprète en langue des signes, de technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété ; garde malade, à l'exclusion des soins ; aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement lorsque cette activité est incluse dans une offre de services d'assistance à domicile ; prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ; accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante), à condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un nombre d'activités effectuées à domicile ; soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exception des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes ; soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes.

Intermédiation et coordination : principalement la mise en relation des particuliers avec un OASP : peuvent ainsi être agréés les plates-formes de services à la personne, mais aussi les services de téléassistance et visio-assistance.

Dans cette étude, les activités de services à la personne définies ci-dessus sont complétées par les gardes d'enfants hors domicile par une assistante maternelle agréée.

niveau national. Ces organismes proposent une large gamme de services. En Lorraine, les services aux personnes âgées, dépendantes ou handicapées sont les activités les plus répandues. Ils représentent 38% des services offerts, comme au niveau national. Cependant en France, les services à la vie quotidienne sont prépondérants et constituent 41% de l'offre. La Lorraine se situe 10 points en dessous de la moyenne nationale pour les services à la vie quotidienne, cet écart bénéficie aux services à la famille.

Le positionnement des organismes diffère selon les départements. La Moselle se singularise par une offre de services à la vie quotidienne plus développée (50% des activités) et des services à la famille sous-représentés par rapport au niveau régional, à l'inverse de la Meuse. La sphère

privée se tourne davantage vers les services à la vie quotidienne, et en particulier vers le ménage, repassage, le jardinage ou encore le bricolage. Le secteur de l'économie sociale se consacre, quant à lui, principalement aux services aux personnes âgées, notamment l'aide, l'accompagnement et le transport des personnes.

Sous l'impulsion du plan Borloo, le nombre d'OASP s'est nettement développé. Si France entière, il a triplé en moins de quatre ans, au niveau régional il a quadruplé. En décembre 2006, les organismes lorrains relevaient pour 80% d'entre eux de la sphère de l'économie sociale, constituée principalement d'associations, de coopératives et de mutuelles, contre seulement 67% en France. Son évolution sur la période est restée modérée et proche

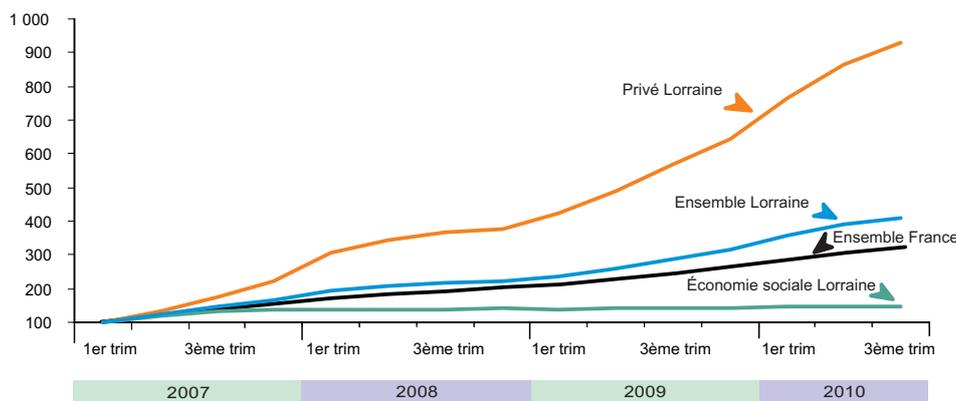
de la progression nationale. Au contraire, l'essor de la sphère privée a été fulgurant, ce qui a profondément bouleversé la structure des OASP.

La création du statut d'autoentrepreneur fin 2008 a contribué à cette croissance : 29% des OASP privés en 2010 sont des autoentreprises. La Lorraine a notamment rattrapé son retard ces dernières années avec une croissance du privé deux fois plus importante qu'en France. Les organismes de la sphère publique restent peu nombreux.

Les organismes agréés offrent de meilleures conditions de travail aux salariés. Dans la sphère publique notamment, le temps de travail est plus conséquent, et 33% des salariés disposent d'un salaire horaire brut supérieur à 1,4 SMIC. Mais les OASP publics sont particulièrement sous-représentés en Lorraine: seulement 2% des salariés des organismes en 2006, contre 15% au niveau national.

Les organismes de la sphère privée en pleine expansion en Lorraine

Évolution du nombre d'organismes - Indice base 100 au 1er trimestre 2007

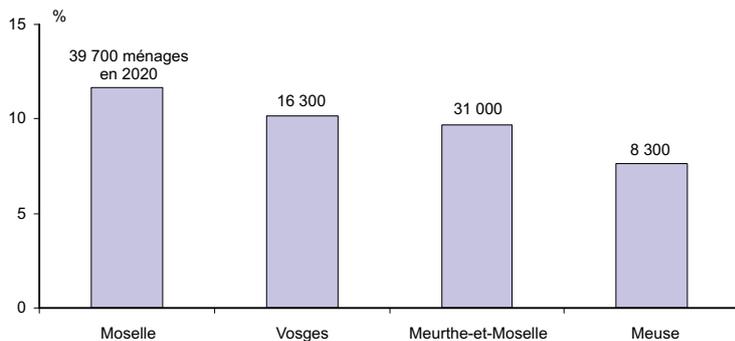


Les organismes de la sphère publique, peu nombreux, ne sont pas représentés sur le graphique

Source : Direccte, Nova

Accroissement du nombre de ménages utilisateurs dans les dix prochaines années

Évolution des ménages utilisateurs des services à la personne entre 2010 et 2020



Lecture : entre 2010 et 2020, le nombre de ménages utilisateurs de services à la personne du département de Moselle augmenterait de 11,6% et atteindrait 39 700 ménages.

Source : Insee-DGI, Revenus fiscaux localisés et revenus disponibles des ménages pour l'année 2006, traitement Insee ; OMPHALE (Projection : scénario central calé)

Développement des services à la personne à l'horizon 2020

D'ici à 2020, si les comportements de recours restent constants, et si une remise en cause des avantages fiscaux n'intervient pas, le simple effet des évolutions socio-démographiques (vieillesse et mode de vie) pourrait accroître de 9 000 le nombre de ménages recourant aux services à la personne (soit 3% de l'évolution nationale). Parallèlement, le nombre de recours augmenterait de 12 300. Cette évolution sur la période 2010-2020 impacterait de manière inégale les quatre départements lorrains.

En Moselle, la progression du nombre de ménages utilisateurs serait particulièrement forte (+11,6%). Dans les Vosges, elle serait de 10,2%. Les départements de Meurthe-et-Moselle et de Meuse n'atteindraient pas les 10%. Cela représenterait respectivement 4 100 et 1 500 ménages supplémentaires pour les deux premiers, 2 700 et 600 pour les deux derniers. Cette évolution s'explique en premier lieu par le fait que la Moselle est le département le plus peuplé de la Lorraine

et en deuxième lieu par l'importance du vieillissement de la population dans le département des Vosges. C'est d'ailleurs dans ces deux départements que l'on trouve les plus fortes contributions à la croissance du nombre de ménages

utilisateurs entre 2010 et 2020 pour la tranche d'âge des 75 ans et plus. En 2020, en ce qui concerne le nombre de ménages utilisateurs, les départements lorrains se positionneraient respectivement au 28^{ème} rang pour la

Moselle, 39^{ème} pour la Meurthe-et-Moselle, et en fin de classement 71^{ème} pour les Vosges et 87^{ème} pour la Meuse.

L'évolution du nombre de recours aux services à la personne irait de

Les assistantes maternelles

Fin 2006, en Lorraine, 13 000 assistantes maternelles accueillent des enfants à leur domicile, dont la moitié en Moselle. Elles sont 3 900 en Meurthe-et-Moselle, 2 300 dans les Vosges et 1 100 dans la Meuse. Bien qu'exclus du plan Borloo en raison de leur lieu d'activité, ces emplois sont communément intégrés dans les services à la personne. Une grande majorité d'assistantes maternelles travaille pour un à trois particuliers employeurs. Elles perçoivent en moyenne un salaire brut de 21 euros par jour, ce qui correspond à un salaire mensuel brut de 420 euros si l'on considère 20 jours travaillés par mois.

En termes de capacité d'accueil des assistantes maternelles, la Lorraine se situe au-dessus de la moyenne nationale. Fin 2007, les assistantes maternelles offrent entre 37 et 47 places pour 100 enfants de moins de 3 ans selon les départements, contre 33 places pour 100 enfants en moyenne sur le territoire national (Sources : Drees, Enquête PMI 2007 ; Ircem). L'accueil collectif ou familial est beaucoup plus limité avec 4 à 12 places pour 100 enfants. On observe en Lorraine une forte corrélation entre le besoin d'accueil chez des assistantes maternelles et le nombre de ménages ayant des enfants de moins de 6 ans. En effet, l'accueil chez une assistante maternelle est largement prépondérant parmi les modes de garde. Ce constat est toutefois modulé par le taux d'emploi des femmes. Dans le Bassin Houiller par exemple, où ce taux est particulièrement bas, la demande d'accueil chez des assistantes maternelles est moins fréquente que dans les autres zones.

Baisse prévisible du nombre d'assistantes maternelles

En Lorraine, le nombre d'enfants de moins de 7 ans devrait baisser de 9% à l'horizon 2020. À structure constante de garde, les effectifs d'assistantes maternelles baisseraient de 1 210 (500 en Moselle, 280 en Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges, et 150 en Meuse). Autre configuration possible, la baisse du nombre d'enfants pourrait entraîner une diminution de la charge de travail de l'ensemble des assistantes encore en activité en 2020, avec pour conséquence une baisse de leurs revenus. Un changement de législation (âge de la scolarité, montant de la PAJE, nombre d'agrément) ou encore de certains facteurs environnementaux (places en crèches, taux d'activité des femmes) pourrait modifier cette tendance.

Moins de jeunes enfants à l'horizon 2020

	Évolution du nombre d'enfants de moins de 7 ans entre 2006 et 2020 (en %)
Meurthe-et-Moselle	-7,1
Meuse	-13,5
Moselle	-8,6
Vosges	-12,7
Lorraine	-9,2
France	-2,6

Source : Insee, projections de population OMPHALE (Projection : scénario central calé)

Les Organismes Agréés de Services à la Personne (OASP)

Ils sont répartis en trois sphères suivant leur forme juridique :

- **La sphère «économie sociale»** se compose principalement d'associations, de coopératives et de mutuelles.
- **La sphère publique** se compose, selon la nomenclature de l'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP), de communes, de Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS ou CIAS), d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), de Syndicats Intercommunaux à Vocations Multiples (SIVOM), et d'«autres établissements publics».
- **La sphère privée**, hors économie sociale, a été définie comme l'ensemble des OASP n'appartenant à aucune des deux catégories précédentes.

pair, plaçant la Moselle en tête du classement avec 5 700 recours supplémentaires, 3 700 pour la Meurthe-et-Moselle, 2 100 pour les Vosges et 800 pour la Meuse (moyenne des départements français). Seule la Moselle, avec une variation de 12,1%, dépasserait la moyenne nationale estimée à 11,4%. La Meuse est le département lorrain où la progression serait la plus faible (7,5%).

Les ménages dont le chef de famille est âgé de 75 ans et plus auraient majoritairement recours aux services à la personne à l'horizon 2020, mais de façon un peu plus accrue dans les départements de la Meuse et des Vosges (52%) que dans les deux autres (49%). Les départements de Meurthe-et-Moselle et de Moselle afficheraient, quant à eux, une part plus importante pour les 35 à 54 ans (20%) que les deux autres

départements (16%). Les ménages dont le chef de famille appartient à la tranche des 55 à 74 ans progresseraient le plus et représenteraient 27% à 30% suivant la zone géographique.

Les ménages continueront à recourir majoritairement aux services d'aide à la vie quotidienne (80%), mais les services aux personnes âgées, dépendantes ou handicapées enregistreront la plus forte hausse entre 2010 et 2020 et ce dans les quatre départements lorrains en raison du vieillissement de la population. Cette progression s'étendrait de 9% en Meuse à 17% en Moselle, la Moselle dépassant l'augmentation nationale estimée à 15%.

Les services à la vie quotidienne davantage sollicités

	Répartition des recours en 2020			
	Services à la famille	Services d'aide à la vie quotidienne	Services aux personnes âgées, dépendantes ou handicapées	Total des recours*
Meurthe-et-Moselle	3 600	32 300	5 100	41 400
Meuse	800	8 800	1 400	11 100
Moselle	4 300	41 500	6 600	53 000
Vosges	1 500	17 300	2 900	21 900

* y.c. les services de téléassistance et visioassistance

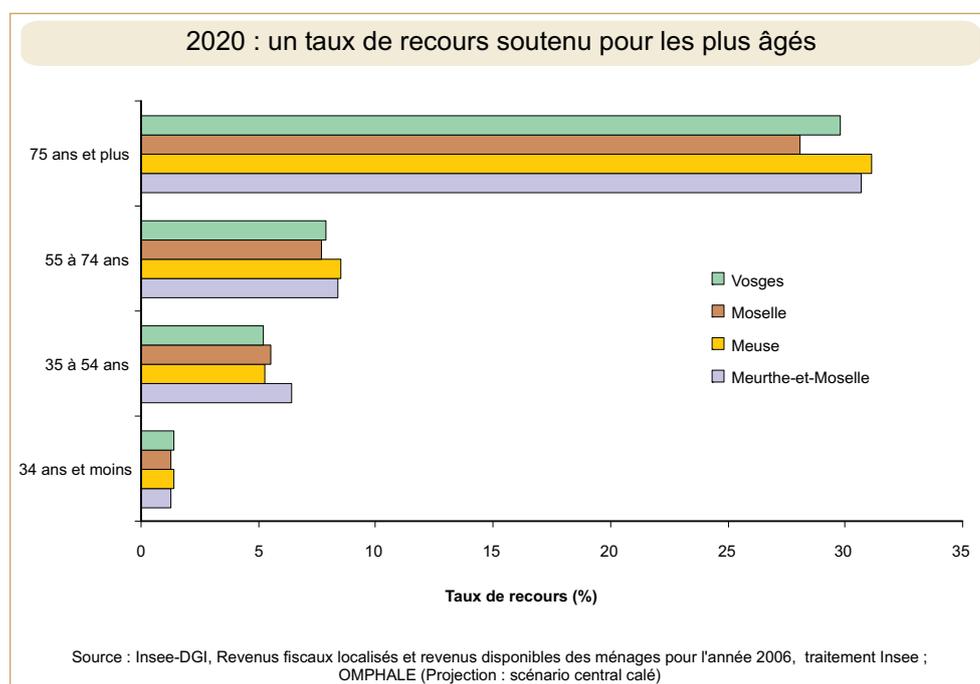
Source : Insee-DGI, revenus fiscaux localisés et revenus disponibles des ménages pour 2006, traitement Insee ; OMPHALE (Projection : scénario central calé)

La Meuse, leader du taux de recours

La prépondérance de la Moselle quant au nombre de ménages utilisateurs et de recours par rapport aux trois autres départements lorrains s'explique par l'importance de sa population. Toutefois, il faut nuancer cette situation par le taux de recours qui permet de comparer les comportements. Ainsi, le taux de recours le plus faible se situe en Moselle (8,7%), et le plus élevé en Meuse (9,8%) en 2020. Malgré une progression plus rapide que la moyenne française, les taux de recours départementaux lorrains resteraient inférieurs au niveau national (10,7%).

Les ménages dont le chef de famille est âgé de 75 ans et plus présenteraient les plus forts taux de recours, allant de 28% pour la Moselle à 31% pour la Meuse.

Ces projections reposent sur une répartition des structures d'accueil pour personnes âgées supposée constante sur la période.



Salarié «multiactif»

Dans l'étude, ce terme désigne les salariés qui cumulent un emploi au service de particuliers-employeurs et un autre type d'emploi, pour le compte d'une personne morale (entreprise, collectivité locale ou association). Un salarié qui travaille uniquement dans le secteur des services à la personne, mais à la fois en emploi direct par des particuliers et par l'intermédiaire d'un prestataire, rentre ici dans le champ des salariés désignés par l'appellation «multiactifs». En revanche, un salarié qui travaille pour plusieurs particuliers-employeurs n'est pas considéré ici comme «multiactif».

Des scénarios toujours à la hausse

D'autres projections ont été réalisées en faisant varier les composantes démographiques tout en conservant les comportements de recours actuels. Dans le cas d'un scénario de population haute (fécondité haute, mortalité basse et migration haute), le nombre de ménages utilisateurs en 2020 atteindrait pour la Moselle 40 900, pour la Meurthe-et-Moselle 32 000, pour les Vosges 16 900 et pour la Meuse 8 600. Dans le cas d'un scénario de population basse (fécondité basse, mortalité haute et migration basse), le nombre de ménages utilisateurs approcherait 38 300 en Moselle, 29 900 en Meurthe-et-Moselle, 15 700 dans les Vosges et 8 000 dans la Meuse. Ainsi, quel que soit le scénario envisagé, les besoins en services augmenteraient, en raison de l'accroissement du nombre de personnes âgées dépendantes, mais également des impératifs en matière d'articulation entre vies privée et professionnelle. En toute logique, cette évolution devrait entraîner une croissance des postes dans les services à la personne.

Un secteur créateur d'emplois, un enjeu important

En supposant que l'offre réponde à la demande dans les mêmes circonstances qu'aujourd'hui, en particulier sur le nombre d'heures travaillées par salarié dans le secteur, les 9 000 nouveaux ménages utilisateurs de services à la personne génèreraient un besoin supplémentaire de 3 200 salariés d'ici à 2020, soit une évolution de 10% en dix ans. Cela correspondrait à un accroissement de 1 300 équivalents temps plein.

On peut également envisager un autre scénario dans lequel la Lorraine parviendrait au niveau médian français. Cette situation engendrerait alors 7 000 nouveaux emplois aboutissant à 2 800 équivalents temps plein supplémentaires. Au vu de la proportion importante des temps partiels et des faibles rémunérations qui y sont liées, une partie de ces emplois pourrait venir compléter des

temps partiels de salariés déjà en poste dans les services à la personne. La pérennisation de ces emplois est étroitement liée à la valorisation de ces filières, à travers leur professionnalisation et

leur qualification, ce qui permettrait d'attirer une population active plus jeune.

■ Chantal COCHER

■ Florence LEMMEL

Sources

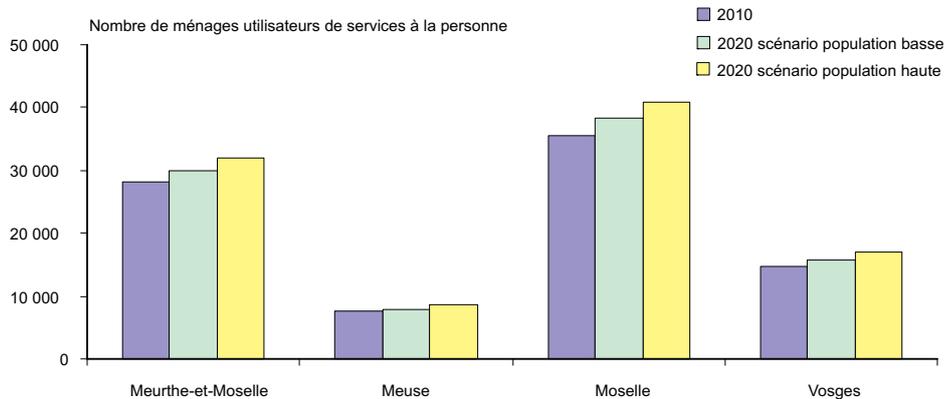
Deux sources sont utilisées concernant les salariés des services à la personne.

Si l'intervenant est salarié du particulier employeur (cas de l'offre directe), on utilise le fichier Particuliers-Employeurs de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) qui collecte et traite les fichiers des trois modes déclaratifs :

- La déclaration via le Chèque emploi service universel (Cesu) existe depuis 2006. Elle permet comme le Chèque emploi service (créé en 1993) qu'elle remplace, une simplification des formalités administratives, et introduit de plus la possibilité d'un préfinancement par un tiers.
- La déclaration nominative simplifiée (DNS) est un système de déclaration classique dans lequel l'employeur établit des bulletins de paye traditionnels.
- La déclaration de prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) présente les mêmes caractéristiques que le Cesu. Elle permet de toucher les aides relatives à l'emploi de garde d'enfants.

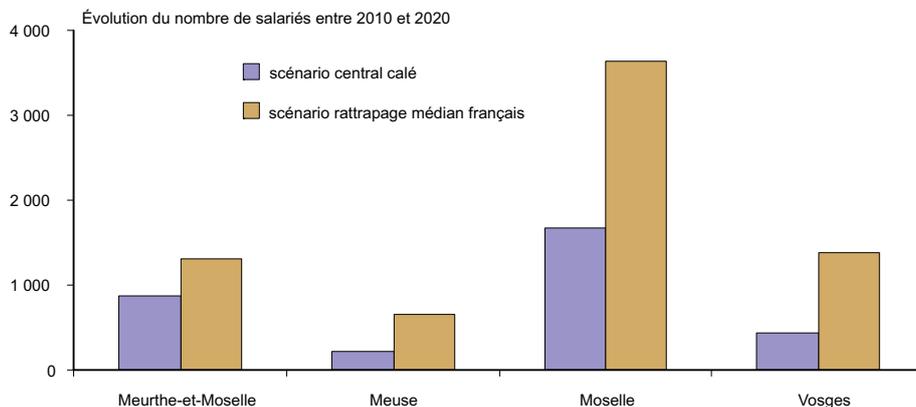
Si l'intervenant est salarié d'un organisme agréé de services à la personne (pour la partie de son activité en mode prestataire), on se base sur les déclarations annuelles de données sociales (DADS), formalité administrative annuelle obligatoire pour les établissements employeurs.

De plus en plus de ménages demandeurs



Source : Insee-DGI, Revenus fiscaux et revenus disponibles des ménages pour l'année 2006, traitement Insee ; OMPHALE

Des perspectives de croissance de l'emploi salarié



Source : Insee-DGI, Revenus fiscaux localisés et revenus disponibles des ménages pour l'année 2006, traitement Insee ; OMPHALE Projection : scénario central calé, scénario rattrapage médian français

Savoir plus :

- Les services à la personne : bilan et perspectives, document d'orientation, Michèle DEBONNEUIL, Inspection générale des finances, septembre 2008, 109 p.
- Les services à la personne, 8^{ème} rapport du CERC, Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale, La Documentation française, février 2008, 152 p.
- Les services aux personnes à domicile : emplois et services de qualité pour une Lorraine innovante et solidaire, Rapport du CES Lorraine, mars 2007.
- Services à la personne : l'arrivée des entreprises modifie-t-elle la donne ?, Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales, Erwan POULIQUEN, PME-TPE en bref, n°26, octobre 2007.
- Développer l'offre de services à la personne, Guilhem BENTOGGIO, Commissariat général du Plan, mai 2005.
- Les salariés des particuliers-employeurs en 2006, Claire MARBOT, Valérie DEJONGHE et Véronique BRUNIAUX, Insee Première n°1173, janvier 2008.
- En France, qui recourt aux services à domicile ?, Claire MARBOT, Insee-Références, France Portrait social, édition 2008.
- Travailler pour des particuliers : souvent une activité d'appoint, Claire MARBOT, Insee-Références, Les salaires en France, édition 2008.
- L'offre d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans en 2007, Guillaume BAILLEAU, Publication de la DREES, Série statistique N° 135.

Site Internet : www.insee.fr

Ministère de l'économie,
des finances et de l'industrie

Insee

Institut National de la Statistique et des Études Économiques Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot
CS 54229
54042 NANCY CEDEX
Tél : 03 83 91 85 85
Fax : 03 83 40 45 61
www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Christian TOULET
Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Christian CALZADA
Jean-Jacques PIERRE

RESPONSABLE ÉDITORIALE ET RELATIONS MÉDIAS

Brigitte VIENNEAUX

RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

RÉALISATION DE PRODUITS ÉDITORIAUX

Édith ARNOULD
Marie-Thérèse CAMPISTROUS

ISSN : 0293-9657
© INSEE 2010

Les projections de ménages utilisateurs

L'objectif est de construire des projections départementales de ménages utilisateurs de services à la personne, basées sur la définition réglementaire du Plan Borloo de 2005, jusqu'à l'horizon 2020. Deux sources sont monopolisées :

- * Les données fiscales de 2006 fournissent le nombre de ménages utilisateurs et les taux de recours associés. Ces deux éléments sont détaillés sur la base de certaines variables sociodémographiques (âge, sexe et mode de cohabitation).
- * Les données issues de l'enquête de la DARES spécifient les recours selon le type d'activité du service à la personne utilisé, services à la famille, services d'aide à la vie quotidienne et services aux personnes âgées ou handicapées, ainsi que le nombre total des recours. Ces données sont détaillées sur les mêmes variables sociodémographiques.

Les projections réalisées fournissent un nombre de ménages pour 2020 auquel on applique les taux de recours de la source fiscale afin d'obtenir un nombre de ménages utilisateurs de services à la personne. La répartition par activité issue de l'enquête DARES permet d'obtenir le nombre de recours associé pour les services à la famille, les services d'aide à la vie quotidienne et les services aux personnes âgées ou handicapées, ainsi que le nombre total des recours.

Les scénarios

Le scénario central

Les projections commentées ici ont été élaborées avec les hypothèses du scénario dit «central» :

- * Les taux de **fécondité** par âge de chaque région sont maintenus à leur niveau de 2005.
- * La **mortalité** baisse dans chaque région au même rythme qu'en France métropolitaine.
- * Les **quotients migratoires**, calculés entre 1990 et 2005, sont maintenus sur toute la période de projection. Ils reflètent les échanges de population entre la région et l'extérieur. Toutefois, les projections régionales présentes ici ont été calculées sur la nouvelle projection de population métropolitaine centrale publiée par l'Insee en juillet 2006, afin de tenir compte du solde migratoire national (+100 000 individus par an) et de faire coïncider la somme des projections régionales avec la projection métropolitaine réalisée avec le scénario central.

Le scénario de population haute combine fécondité et migration hautes et mortalité basse.

Le scénario de population basse combine fécondité et migration basses et mortalité haute.

Le scénario de rattrapage médian français affecte les taux de recours par tranche d'âge des départements médians «urbains» et «non urbains» aux quatre départements lorrains.

Des variantes possibles

Des variantes ont été simulées pour chaque composante afin de mesurer l'impact d'évolutions différentes de celles retenues dans le scénario central.

Pour la **fécondité**, le scénario «fécondité haute» fait converger l'indice conjoncturel de fécondité (ICF) de chaque région vers une valeur cible en 2010 qui correspond à l'ICF de la zone en 2005 augmenté de 0,2. Cette valeur est ensuite maintenue constante jusqu'en 2020.

Pour le scénario «fécondité basse», construit selon le même principe, c'est la valeur de l'ICF de la zone moins 0,2 qui sert de cible en 2010.

Pour la **mortalité**, le scénario «espérance de vie haute» fait évoluer l'espérance de vie de chaque région parallèlement à l'évolution métropolitaine du scénario correspondant. Ce dernier est établi avec des gains progressifs d'espérance de vie à la naissance, pour atteindre environ 88,2 ans pour les femmes et 82,1 ans pour les hommes en 2020. Pour le scénario «espérance de vie basse», élaboré selon le même principe, les valeurs nationales s'élèvent à 85,4 ans pour les femmes et 79,4 ans pour les hommes.